

## Marie Moret à Henri Buridant, 21 janvier 1901

Auteur·e : [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote Familière de Guise, inv. n° 2005-00-124

Collation 4 p. (55r, 56v, 57r, 58r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Familière de Guise

### Citer cette page

Moret, Marie (1840-1908), Marie Moret à Henri Buridant, 21 janvier 1901, Équipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 06/12/2025 sur la plate-forme EMAN : <https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/54068>

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familière de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Date de rédaction [21 janvier 1901](#)

Lieu de rédaction 14, rue Bourdaloue, Nîmes (Gard)

Destinataire [Buridant, Henri \(1864-1927\)](#)

Lieu de destination Guise (Aisne) - Familière

### Description

Résumé Marie Moret remercie Buridant pour sa lettre du 18 janvier 1901. Elle l'informe qu'elle a reçu une lettre de monsieur Marchand du 18 janvier 1901 avec l'état des frais de réparation du landau par E. Colin, successeur de Lesage, qui s'élève à 540 F : « Je trouve cela raide. » Elle demande à Buridant des informations

sur la réputation d'E. Colin, et s'il veut bien vérifier sur place la pertinence de son devis, peut-être en compagnie de monsieur Hanquet. Elle lui demande également de vérifier l'état de la couverture de protection du landau qui, s'il est restauré, devra être conservé en bon état. Elle demande des précisions à propos du devis d'E. Colin. Elle informe Buridant que Marchand lui a écrit pour lui demander si elle voulait louer sa maison de Lesquielles à l'administration des postes, ce à quoi elle a répondu que la maison était inhabitable ; elle indique à Buridant qu'elle écrit à Marchand qu'il ira examiner sur place la question du devis du carrossier. Elle confirme qu'il est inutile de réclamer 0,15 F à monsieur Gaucher, et transmet son souvenir « aux personnes habituelles » et à monsieur Hanquet. Dans le post-scriptum elle annonce qu'elle a reçu un télégramme envoyé de Mouscron signé Harrelle l'informant du décès d'un monsieur Godin, qu'elle ne connaît pas.

## Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Décès](#), [Économie domestique](#), [Finances personnelles](#)

Personnes citées

- [Colin, E. \[monsieur\]](#)
- [Gaucher, Ernest](#)
- [Hanquet, Alfred](#)
- [Harrelle \[monsieur\]](#)
- [Lesage \[monsieur\]](#)
- [Marchand \[monsieur\]](#)

Lieux cités

- [Lesquielles-Saint-Germain \(Aisne\)](#)
- [Mouscron \(Belgique\)](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

---

21 Février 1901

55

Mon cher Baudant.

Je vous confirme ma lettre du 18. J'ai le votre de même date et j'en ai une, de même date également, de M. Mackellar, ainsi que l'Etat des fiefs pour la réparation et le remboursement du bordage, état dressé par M. E. Colin qui - je m'en apprécie seulement - est le successeur de M. Desage.

Il me propose des tremous pour le somme de 360 francs. Je trouve cela raisonnable.

Vous seriez bien aimable de me dire quelle est la réputation de M. E. Colin. Est-il consciencieux dans ses opérations ? Je vous laisserais volontiers - si vous vouliez bien occuper en charge et verser bien ceux en arreux - le si vous en avez le temps - le

fin de décliner sur cette affaire des  
travaux de réparation et peinture  
du bateau.

Je vous envoie ci-joint la  
liste qui m'a été transmise par  
M. Marchand; prenez en connaissance  
et examinez si il vous est possible  
échapper des peines indiquées en  
visant au Canada l'état des  
choses. M. Marchet pourrait  
peut-être - puisqu'il commence  
sans doute à sortir un peu - vous  
aider dans cet examen.

Le résultat de que nous décliner  
si vous croirez que je doive  
accepter les propositions de M. E  
Colin, ce sera chose faite; vous  
me retournerez le lutte avec  
votre appréciation; et je me  
répondrai en conséquence.

Soyez assez bon pour me  
dire aussi si le commandant

qu'on met sur le Landau qu'avoit  
il est dans le renoue ou qu'il est  
est chez Hatchard tout l'ete est  
en bon etat. Cela me fait le  
Landau venus à nous comme il  
est propose, il serait tout à fait  
nécessaire qu'il fût entretenue  
dans les meilleures conditions.

Je ne voudrois pas que on  
changeât le ton de la peinture :  
il faut que ce fût comme et bien  
ce qui il a été. ( n° 19 de la liste E. Lettre )

Pour le n° 10 de la même liste, je  
voudrois bien avoir le croquis des  
chiffres actuels. Je n'ai besoin que  
d'une indication grossière, mais, tel  
que vous le prendrez, au moyen  
d'un bout de papier, ce nous  
meilleur bien, cela me suffira.

M. Hatchard, de son côté, m'écrivit  
pour me demander - cela n'est de

l'administration des postes de Beauville,  
je te veuxais louer la maison.  
Je lui réponds par ce courrier  
que cette maison n'est pas habitable.  
Les murs se percussent et plus on pousse  
l'humidité à cause des briques blanches  
les briques tombent. ~~et~~ <sup>et</sup> etc.  
J'ajout au avis <sup>de</sup> de dessous que il  
me a transmis, je lui dis que je vous  
écris à nous, même pour servir de  
vous pour <sup>à</sup> prendre à ma place  
les mains <sup>de</sup> personnes que cette propriété  
est entière.

Je prends bonne note de tout ce  
qui est dans la votre lettre du 19<sup>me</sup> Septembre  
Où il est intitulé de reclamer à <sup>à</sup> M<sup>me</sup>  
M. Gaudier  
Tout ce que vous mentionnez est  
bon where, merci.  
Les meilleures amitiés pour personnes  
habituées, bon contacts et bon souvenir  
à M. Marquet. il vous et aux autres  
personnes affectueuses de toute la famille  
Marie Gaudier  
af. un telegramme partie de Rouen et signé par la mairie de Guise, monsieur  
Lambert un homme qui visait des  
currents inconvenants.